

Demande d'autorisation d'emploi de banderoles uniquement perceptible du domaine public – formulaire simplifié, pour manifestations de durée limitée

A adresser en 1 exemplaire à la
Mairie de Troinex – Ch. de la Grand-Cour 8 – 1256 TROINEX
e-mail : mairie@troinex.ch

Objet de la demande

(l'article mentionné est celui du règlement cantonal d'application de la loi sur les procédés de réclame - F 3 20.01) qui fait partie intégrante de la présente demande

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Nature du procédé de réclame : banderole (art. 25)

Lieux précis d'installation du/des banderole(s), à sélectionner impérativement dans la liste ci-dessous :

(un maximum de 2 banderoles par endroit sera accepté et sélectionné par ordre d'arrivée)

- barrière préau école, au-dessus de l'entrée du parking communal couvert
- clôture giratoire proche du pressoir chemins Lullin/Jacques-Ormond
- barrière du pont – chemin Lullin (entre l'Eglise Arménienne et le chemin de Drize) des 2 côtés de la route

Durée de la pose du/des banderoles : du au

Elles doivent être installées au plus tôt 15 jours avant l'événement et être enlevées dans les 48h qui le suivent.

Mandataire chargé de la pose

Nom, prénom ou raison sociale :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Requérant du procédé de réclame

Société ou organisateur de la manifestation

Nom, prénom :
Société :
Adresse privée :
Tél. : E-mail :

Décision de la Commune

L'autorisation a été délivrée en date du :

L'autorisation a été refusée en date du :

Tampon communal et signature

IMPORTANT :

Les banderoles doivent en tout temps :

- Être correctement fixées
- Ne pas gêner le passage
- Ne pas gêner la vision des piétons et/ou des automobilistes
- Être enlevées rapidement, maximum 48h après la manifestation

Lieu et date :

Cachet et signature du requérant :